



www.le-chat-land-day.fr

mail : pension@le-chat-land-day.fr

SIRET : 100 295 955 00015

CONTRAT DE GARDE

LE CHATLAND'DAY

13 Boulevard du Bois du Breuil

85300 CHALLANS

Tel : 06 88 94 49 14

Coordonnées du propriétaire

Nom et prénom :

Adresse complète :

Code postal / Ville :

Téléphone portable :

Email :

Vétérinaire traitant :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Téléphone :

Chat confié

Nom du chat :

Date de naissance :

Race / Type :

Sexe: M / F

Couleur / signes distinctifs :

Stérilisée/castré : OUI / NON

Numéro d'identification (puce/tatouage) :

Date du dernier vaccin :

test Felv / FIV fait : OUI / NON

Caractère de votre chat : peureux /sympa /câlin /gourmand /fugueur/ agressif

Habitué à l'extérieur : OUI / NON

Peut-on prévoir une sortie dans le catio ? (dès son ouverture) OUI / NON

Dates de séjour souhaitées :

Arrivée le :

départ le :

Les arrivées et les départs se font pendant les horaires d'ouverture du Chatland'day et uniquement sur Rendez-vous.

Conditions d'admission

Le chat doit être identifié par tatouage ou par puce électronique, stérilisé ou castré et à jour de ses vaccinations (typhus et coryza). Pour l'accès à l'extérieur, dans la cours sécurisée qui est commune, la vaccination contre la Leucose sera obligatoire. Le traitement antiparasitaire est vivement conseillé.

Le carnet de santé devra être présenté à l'arrivée.

Le refus de garde est possible si :

- *Signes de maladie / Agressivité majeure / Non respect des obligations sanitaires*

Alimentation

Il est fortement conseillé de fournir la nourriture habituelle de votre chat afin d'éviter tout trouble digestif. Si vous souhaitez que votre chat puisse avoir une friandise lors de son séjour, n'hésitez pas à lui prendre un sachet en m'indiquant la fréquence d'administration.

Litière

La pension fournit une litière végétale compostable. Le propriétaire peut fournir sa propre litière s'il le souhaite. Les Bacs sont nettoyés matin et soir et désinfectés entre chaque pensionnaire

Santé

Le propriétaire certifie que son chat est confié en bonne santé. Tout traitement doit être signalé et ne sera administré qu'avec une ordonnance du vétérinaire traitant. Les médicaments devront être en quantité suffisante pour la durée du séjour. En cas de problème, le propriétaire sera appelé immédiatement pour l'informer qu'une consultation vétérinaire pourra être effectuée, à ses frais.

Montant du séjour :

Acompte de 30% versé :

Conditions d'annulation : si le propriétaire prévient plus de 2 semaines avant la date de début de séjour, l'acompte sera restitué ; sinon l'acompte de 30% sera gardé en dédommagement de l'immobilisation de l'espace réservé.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire : (mention" lu et approuvé")

Responsabilité civile professionnelle MAAF :

Des photos de votre animal pourraient être utilisées avec votre accord sur des supports de promotion tels que les réseaux sociaux, flyers, site internet, ...